CONSEIL MUNICIPAL: SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le dix-sept décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Paul POUGET-CHABROLLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2019

Nombre de conseillers : - en exercice : 9 - présents : 7 - représenté 1 - votants : 8

<u>PRESENTS</u>: M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER et M. FOULHOUX, Adjoints - Mme NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

REPRESENTÉ: Mme ROMEUF par M. POUGET-CHABROLLE

ABSENT: Mme BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRUN.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 SEPEMBRE 2019.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 septembre 2019, est approuvé à l'unanimité.

2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

- Enfance Jeunesse

Introduction des compétences suivantes :

- 2.7. Création et gestion des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P.)
- 2.8. Création et gestion de micro-crèches
- Santé

Compléter le point 11.4 par « Mailler le territoire avec une offre de soins organisée en réseau autour d'un pôle central de santé »

- <u>Création d'un objet lié à un abattoir</u>

Introduction d'une 12^{ème} compétence facultative :

- « 12. Abattoir et atelier de découpe :
 - 12.1 Mise en place, aménagement et gestion d'un service public « abattoir » et d'ateliers de découpe (compétence exercée à compter du 1^{er} janvier 2021) ;
 - 12.2 Participation à des structures publiques (SEM, SPL ou syndicat mixte) pour la gestion de tout ou partie d'équipement d'abattoir et d'ateliers de découpe. »

3. ADHESION AU SERVICE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez,
- d'approuver la désignation du Délégué à la Protection des Données de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez comme étant le Délégué à la Protection des Données de la Commune d'Auzelles,

4. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE « FOURRIERE ANIMALE »

Le Conseil Municipal accepte la proposition de renouvellement de l'adhésion à la convention constitutive de groupement de commande « fourrière animale » du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, proposée par la Commune de Clermont-Ferrand. L'estimation annuelle de la participation s'élève à 0,875 € par habitant.

5. SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 75 €, au collège de Cunlhat (voyage pédagogique dans le Tarn en juin 2020, pour les élèves de 4ème, 1 élève) et une de110 €, à l'école de Saint Dier d'Auvergne (classe découverte à Paris en mai 2020, pour les élèves du CE1 au CM2, 2 élèves).

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2020.

6. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'attaché territorial, à partir du 1^{er} janvier 2020.

7. BUDGET COMMUNAL: DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à un chapitre du budget communal de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augm entation des Crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
FONCTIONNEMENT : DEPENSES				
Contributions aux organismes de regroupement	6554	6 200 €		
FONCTIONNEMENT : DEPENSES				
Attribution de compensation			739211	6 200 €

8. DIVERS.

- <u>Location de terrain agricole</u>: la famille CHAMPEIX ne souhaite plus louer le terrain communal à la sortie du Bourg. Les agriculteurs de la commune vont être contactés.
- Adressage : La Poste va présenter son offre de service début janvier.
- Colis de noël: 67 colis vont être distribués: 41 femmes, 26 hommes dont 4 en maison de retraite.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 20 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 18 décembre 2019. Le Maire,

Paul POUGET-CHABROLLE.